



# SIAEPAP

Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité  
du Service public de l'eau potable

## Exercice 2011

*Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice  
(Article L22245 du code général des collectivités territoriales et décret du 2 mai 2007)*

*Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs  
peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) , rubrique « l'Observatoire »*

## Table des matières

1. Caractérisation technique du service.....	3
1.1. Présentation du territoire desservi.....	3
1.2. Mode de gestion du service.....	4
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4. Nombre d'abonnés.....	5
1.5. Eaux brutes.....	12
1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau.....	12
1.5.2. Achats d'eaux brutes.....	13
1.6. Eaux traitées.....	13
1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011.....	13
1.6.2. Production.....	14
1.6.3. Achats d'eaux traitées.....	14
1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice.....	15
1.6.5. Autres volumes.....	15
1.6.6. Volume consommé autorisé.....	15
1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	15
2. Tarification de l'eau et recettes du service.....	16
2.1. Modalités de tarification.....	16
2.2. Facture d'eau type (D102.0).....	17
2.3. Recettes.....	19
3. Indicateurs de performance.....	21
3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	21
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	21
3.3. Indicateurs de performance du réseau.....	23
3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	23
3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	23
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	23
3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	24
3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3).....	24
4. Financement des investissements.....	26
4.1. Branchements en plomb.....	26
4.2. Montants financiers.....	26
4.3. État de la dette du service.....	26
4.4. Amortissements.....	27
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	27
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice.....	27
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	28
5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	28
5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	28
6. Tableau récapitulatif des indicateurs.....	29

# 1 - Caractérisation technique du service

## **1-1 : Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau  communal  
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP DE L'ANDELLE ET SES PLATEAUX  
(SIAEPAP)
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage <sup>(1)</sup>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BOURG-BEAUDOIN, CHARLEVAL, DOUVILLE-SUR-ANDELLE, FLEURY-SUR-ANDELLE, FRESNE-LE-PLAN, LES HOGUES, LETTEGUIVES, LYONS-LA-FORET, MENESQUEVILLE, MESNIL-RAOUL, PERRIERS-SUR-ANDELLE, PERRUUEL, PONT-SAINT-PIERRE, RADEPONT, RENNEVILLE, ROSAY-SUR-LIEURE, VANDRIMARE, VASCOEUIL
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non
- Existence d'un schéma de distribution  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : .....  Non
- 

## **1-2 : Mode de gestion du service**

Le service est exploité en  régie  
 régie avec prestataire de service  
 régie intéressée  
 gérance  
 délégation de service public : affermage  
 délégation de service public : concession

---

\* Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : VEOLIA Eau-Compagnie Générale des Eaux
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 22/09/2021\_

### **1-3 : Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 13 485 habitants au 31/12/2011 ( \_\_\_\_ au 31/12/2010).

### **1-4 : Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 6 035 abonnés au 31/12/2011. ( \_\_\_\_ au 31/12/2010).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

<b>Commune</b>	<b>Nombre total d'abonnés 31/12/2010</b>	<b>Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2011</b>	<b>Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2011</b>	<b>Nombre total d'abonnés au 31/12/2011</b>	<b>Variation en %</b>
BOURG-BEAUDOIN		292		292	
CHARLEVAL		874	2	875	
DOUVILLE-SUR-ANDELLE		168		168	
FLEURY-SUR-ANDELLE		802	2	804	
FRESNE-LE-PLAN		230		230	
LES HOGUES		336		336	
LETTEGUIVES		89		89	
LYONS-LA-FORET		476		476	
MENESQUEVILLE		217		217	
MESNIL-RAOUL		363		363	
PERRIERS-SUR-ANDELLE		758		759	
PERRUEL		210		210	
PONT-SAINT-PIERRE		5		5	
RADEPONT		247		247	
RENNEVILLE		94		94	
ROSAY-SUR-LIEURE		311		311	
VANDRIMARE		396		396	
VASCOEUIL		193		163	
<b>Total</b>	____	<b>6 031</b>	<b>4</b>	<b>6 035</b>	____%

## 1-5 : Eaux brutes

### 1-5-1 : Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 742 126 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2011

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2010 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage du Bois des Essarts à RADEPONT				51 365	
Forage Les Monts de Gournet à FLEURY SUR ANDELLE				176 405	
Forage de Fontaine Bulant à CHARLEVAL				353 397	
Forage Les Trois Moulins à LYONS LA FORET				89 108	
Forage de Perruel'Isle Dieu				71 851	
Forage Les Châteaux à CHARLEVAL				///////	
<b>Total</b>				742 126	

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### 1-5-2 : Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : /////

## 1-6 : Eaux traitées

### 1-6-1 : Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011

### 1-6-2 : Production

Le service a \_////////// stations de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2010 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2011
Forage du Bois des Essarts à RADEPONT	___	51 365	___%	80
Forage Les Monts de Gournet à FLEURY SUR ANDELLE	___	176 405	___%	40
Forage de Fontaine Bulant à CHARLEVAL	___	353 329	___%	80

Forage Les Trois Moulins à LYONS LA FORET	___	89 108	___%	40
Forage de Perruel'Isle Dieu	___	71 851	___%	80
Forage Les Châteaux à CHARLEVAL	___	___	___%	___
<b>Total du volume produit (V1)</b>	___	<b>742 058</b>	___%	___

### 1-6-3 : Achats d'eaux traitées

Fournisseeur	Volume acheté durant l'exercice 2010 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2011
La CREA Rouen-Elbeuf-Austreberthe				
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	___	<b>285 539</b>	___%	<b>60</b>

### 1-6-4 : Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2010 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	___	583 908	___%
Abonnés non domestiques	___	45 102	___%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	___	<b>629 010</b>	___%
Service de <sup>(2)</sup>			
Service de <sup>(2)</sup>			
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	___	<b>76 498</b>	___%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

### 1-6-5 : Autres volumes

	Exercice 2010 en m3/an	Exercice 2011 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	___	<b>6 103</b>	___%
<b>Volume de service (V9)</b>	___	<b>4 291</b>	___%

### 1-6-6 : Volume consommé autorisé

	Exercice 2010 en m3/an	Exercice 2011 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>629 010</b>	<b>639 404</b>	___%

## 1-7 : Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 205,56 kilomètres au 31/12/2011

## 2 - Tarification de l'eau et recettes du service

### 2-1 : Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables 01/01/2012 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

Tarifs	Au 01/01/2011	Au 01/01/2012
<b>Part de la collectivité</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	___ €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN ___	
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
	De 0 à 120 m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	De 120 m <sup>3</sup> à ___ m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
Autre : _____	€	€
<b>Part du délégataire</b>		
Part fixe (€ HT/an)		
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	___ €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )		
	De 0 à 120 m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
	De 120 m <sup>3</sup> à ___ m <sup>3</sup>	___ €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>		
Taxes		
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	___ %
Redevances		
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	___ €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	___ €/m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	___ €/m <sup>3</sup>
	Autre : _____	___ €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 27/07/2011 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 27/07/2011 fixant les frais d'accès au service

## 2-2 : Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	_____	10,00	_____%
Part proportionnelle	_____	30,96	_____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	_____	40,96	_____%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	_____	40,00	_____%
Part proportionnelle	_____	81,95	_____%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	_____	121,95	_____%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	_____	12,76	_____%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	_____	47,88	_____%
VNF Prélèvement : .....	_____	0,00	_____%
Autre : .....	_____	0,00	_____%
TVA	_____	12,29	_____%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	_____	72,93	_____%
<b>Total</b>	_____	<b>235,84</b>	_____%
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	_____	<b>1,97</b>	_____%

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle**
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle**
- trimestrielle
- quadrimestrielle

## 2-3 : Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>		<b>367 894</b>	



Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>		367 894	

### **Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau		<b>675 643</b>	
Recettes liées aux travaux		<b>54 092</b>	
Autres recettes (préciser)		<b>62 978</b>	
Total autres recettes		<b>117 070</b>	
<b>Total des recettes</b>		792 713	

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2011 : 1 216 852 € (indicateur VP 184)

## **3 - Indicateurs de performance**

### **3-1 : Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2010	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2010	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011
Microbiologie	—	—	65	0
Paramètres physico-chimiques	—	—	83	3

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2010	Taux de conformité exercice 2011
Microbiologie (P101.1)	—	100
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	—	96,4

### **3-2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)**

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2011</b>
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	_____
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	_____
<b>Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :</b>		
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	_____
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	_____
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	_____
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	_____
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	_____
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	_____
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	_____
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	_____
<b>Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.</b>		

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2011 est 10 (\_\_\_\_\_ en 2010).

### **3-3 : Indicateurs de performance du réseau**

#### **3-3-1 : Rendement du réseau de distribution (P104.3)**

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

	Exercice 2010	Exercice 2011
Rendement du réseau en %	_____	69,7
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	_____	0,7

### 3-3-2 : Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de 4,3 m<sup>3</sup>/j/km (\_\_\_\_\_ en 2010).

### 3-3-3 : Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de 4,2 m<sup>3</sup>/j/km (\_\_\_\_\_ en 2010).

### 3-3-4 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé en km						

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'année 2011, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (\_\_\_\_\_ en 2010).

## 3-4 : Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2011, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 64,1% ( \_\_\_\_ % en 2010).

## **4 - Financement des investissements**

### **4-1 : Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

<b>Branchements</b>	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2011</b>
Nombre total des branchements		6 171
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		38
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		0.62 %

### **4-2 : Montants financiers**

	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2011</b>
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	_____	472 117
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget générales en €		-----

### **4-3 : État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2011 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2010</b>	<b>Exercice 2011</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	_____	633 067
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

### **4-4 : Amortissements**

Pour l'année 2011, la dotation aux amortissements a été de 140 825 €.

### **4-5 : Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>	<b>Montants prévisionnels de l'année précédente en €</b>
Sécurisation en eau potable et études pour extension et renouvellement des réseaux et équipement sur l'ensemble du SIAEPAP	264 000	

**4-6 : Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

**5 - Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

**5-1 : Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2011, 3 808,02 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0061 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2011 (\_\_\_ €/m<sup>3</sup> en 2010).

**5-2 : Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
////////////////////////////////////	////////////////////////////////////

**6 - Tableau récapitulatif des indicateurs**

		Exercice 2010	Exercice 2011
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis		13 485
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3		1,97
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	---	---
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	---	100

P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	—	96,4
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	—	10
P104.3	Rendement du réseau de distribution	—	69,7
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	—	4,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	—	4,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	—	0
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	—	64,1
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	—	0,0061